



## Convention sur la diversité biologique



Réf.: SCBD/SEL/VN/sg/73982

27 septembre 2010

### NOTIFICATION<sup>1</sup>

#### Session de reprise du Groupe de négociation interrégionale (GNI) du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages Nagoya, Japon, 13-15 octobre 2010

Madame/Monsieur,

Suite aux consultations tenues au déjeuner ministériel convoqué conjointement avec l'Événement de haut niveau de la 65<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la biodiversité, il me fait très plaisir de vous informer que le Groupe de négociation interrégionale (GNI) du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages (Groupe de travail ABS) se rencontrera à Nagoya, Préfecture d'Aichi, au Japon, au Centre international des congrès de Nagoya, dans les salles 141-142, pavillon 1, 4<sup>e</sup> étage, du 13 au 15 octobre 2010.

Sous la co-présidence de Timothy Hodges et Fernando Casas, le groupe poursuivra les négociations sur le texte du Protocole provisoire sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation à la Convention sur la diversité biologique, résultant de la réunion du GNI tenue les 18-21 septembre 2010 à Montréal (document UNEP/CBD/WG-ABS/9/ING/1) et disponible sur le site Web du Secrétariat au : <http://www.cbd.int/meetings/>.

La réunion du GNI facilitera la convocation de la deuxième session de reprise de la 9<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée qui sera tenue à Nagoya le 16 octobre 2010, pendant laquelle le Groupe de travail devrait finaliser le Régime international pour considération et adoption par la Conférence des Parties à sa dixième réunion (COP 10). Une note de scénario pour la session de reprise du GNI préparée par les co-Présidents sera transmise sous peu.

Les communautés et organisations autochtones et locales sont invitées à nominer un représentant pour participer à la réunion. Les désignations de représentants, incluant leurs noms et coordonnées, doivent être soumises par l'entremise d'une lettre officielle adressée au Secrétaire exécutif par télécopieur au +1 514 288 6588, ou par courriel en pièce jointe numérisée au : [secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int), d'ici le **10 octobre 2010**.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Ahmed Djoghlaf  
Secrétaire exécutif

Aux organisations communautaires autochtones et locales, organisations internationales, organisations non-gouvernementales et parties prenantes concernées

<sup>1</sup>: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.